



L'IMPACT DES PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX

Depuis une quinzaine d'années, les projets alimentaires territoriaux (PAT) se sont multipliés sur tout le territoire français pour apporter des réponses concrètes aux enjeux économiques, sanitaires, sociaux et environnementaux du système agricole et alimentaire. Cette étude propose une première estimation chiffrée des effets de ces démarches territoriales portées par les collectivités.

Cette étude a été réalisée de décembre 2025 à avril 2026 par le BASIC pour le compte de l'ADEME.

Créé en 2013, le BASIC est une coopérative (SCIC) spécialisée dans l'analyse des impacts des modes de production et de consommation sur la société et l'environnement, en particulier dans l'alimentation et l'agriculture. basic.coop

Remerciements :

Elena Bardel, Elise Chevalier, Laurène Colonge, Florence Dodet, Laure Gaillard, Kevin Legueult, Andrea Lulovicova, Sarah Mühlberger, Gilles Pérole, Violette Roche, Léa Sturton.

Photos : Max Raber / Unsplash (couverture), Rama / Wikimedia Commons (Marseille), Olivier Cleynen / Wikimedia Commons (Mouans-Sartoux), Édouard Hue / Wikimedia Commons (Rennes), rom1gero / Wikimedia Commons (Eurre, Val de Drôme en Biovallée), Aldg692VX / Wikimedia Commons (Lyon), Terry Granger / Unsplash (marché).

Éditorial

Les systèmes alimentaires, du local au national, sont marqués par des changements structurels majeurs depuis le milieu du XX^e siècle. Parmi les principaux, deux évolutions concomitantes et étroitement liées sont largement documentées :

- la déconnexion croissante entre les bassins de production agricoles et agroalimentaires et les bassins de distribution et de consommation ;
- la montée des enjeux associés à nos modes de production et de consommation : rémunération insuffisante des agriculteurs et travailleurs, diminution de l'emploi local aussi bien que changement climatique, disponibilité et qualité de l'eau, érosion de la biodiversité, etc.

444 PAT pour remailler le territoire français et rapprocher production et consommation

Depuis une quinzaine d'années, les collectivités françaises ont pris conscience des enjeux de l'alimentation pour la santé, l'économie, l'environnement et ont initié des actions sur des thèmes extrêmement variés : relocalisation de l'alimentation, agriculture urbaine, protection du foncier agricole, approvisionnement durable et de qualité de la restauration collective, réduction du gaspillage alimentaire, lutte contre la précarité alimentaire, etc.

Ces initiatives se sont progressivement structurées sous la forme de Projets Alimentaires Territoriaux (PAT), inscrits dans le cadre législatif depuis 2014 et accompagnés en partie par des subventions de l'État. Le plan de relance mis en œuvre en période post-Covid a permis une accélération de cette dynamique, tout comme les crédits issus de la planification écologique. Finalement, le nombre de PAT n'a cessé d'augmenter pour atteindre 444 en avril 2026.

Démontrer l'efficacité des PAT

Plusieurs études¹ ont déjà démontré l'impact positif des PAT sur l'évolution des paysages agricoles et alimentaires ainsi que sur les pratiques de production et de consommation². Des travaux visent également à outiller les PAT pour leur pilotage stratégique et opérationnel, notamment par des méthodes de suivi/évaluation. Ces études sont un premier pas essentiel vers une capitalisation des savoirs et expériences sur la capacité transformative des PAT pour une alimentation plus durable. Mais leurs conclusions sont principalement qualitatives et demandent aujourd'hui à être étayées par des données quantitatives.

Objectiver la capacité transformative des PAT

La juste valorisation des PAT passe donc aussi par une mesure chiffrée – quand elle est pertinente – de leur potentiel à répondre aux enjeux économiques, sociaux, environnementaux et sanitaires posés par nos systèmes agricoles et alimentaires.

Les PAT sont-ils à la hauteur de ces enjeux ? Comment mesurer leurs impacts économiques, environnementaux, sanitaires et sociaux ? Sont-ils en capacité d'opérer des transitions écologiques et sociales sur les territoires et, si oui, avec quelle ampleur ?

Dans un contexte de forte tension budgétaire, il semble nécessaire de chercher à objectiver l'efficacité de ce dispositif pour la transition vers des systèmes agricoles et alimentaires qui allient développement économique et protection de la santé et de l'environnement.

¹ Entre autres, TETRAA, Quels leviers pour accélérer la transition agricole et alimentaire dans les territoires ?, 2025.

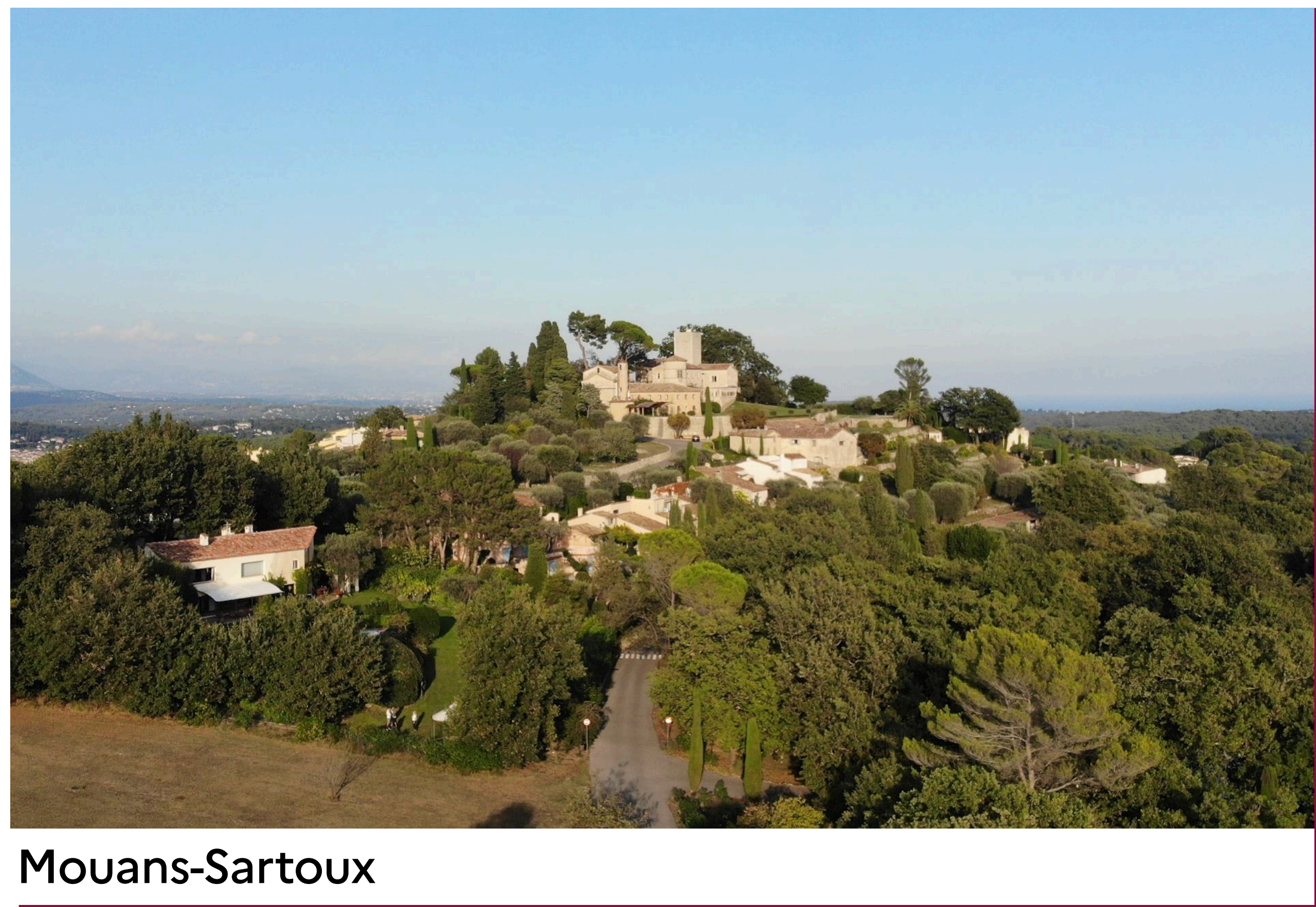
² ADEME, Évaluer l'impact des projets alimentaires territoriaux (PAT) sur les territoires, 2024. Disponible [ici](#).

Le PAT, un dispositif d’avenir pour la transition agricole et alimentaire des territoires

L’étude des impacts et de la valeur ajoutée des PAT s’est concentrée sur cinq PAT répartis sur le territoire hexagonal et sélectionnés pour leur diversité de profils, le suivi de leurs plans d’actions sur plusieurs années et la disponibilité de leurs données permettant une évaluation chiffrée et objective de certains de leurs impacts. Il s’agit des PAT de Rennes Métropole, de la Métropole de Lyon, de la Communauté de communes du Val de Drôme en Biovallée, de la Métropole Aix-Marseille-Provence et du pôle d’équilibre territorial et rural (PETR) du Pays d’Arles, et de la commune de Mouans-Sartoux.



Nombre d’habitants (en 2022)	
Mouans-Sartoux	10 847
Communauté de communes du Val de Drôme en Biovallée	31 033
Rennes Métropole	473 973
Métropole de Lyon	1 433 613
Métropole Aix-Marseille-Provence et PETR du Pays d’Arles	2 095 452
TOTAL	4 044 918



Date de création du PAT

2017	●	Mouans-Sartoux
2018	●	Communauté de communes du Val de Drôme en Biovallée
2019	●	Métropole de Lyon
2021	●	Métropole Aix-Marseille-Provence et PETR du Pays d’Arles
2022	●	Rennes Métropole



Ces 5 PAT sont des catalyseurs et amplificateurs de l’action à l’échelle de leurs territoires. Ils ont permis d’impulser et d’animer une démarche collective qui conjugue une multiplicité d’acteurs et de dimensions (sociales, environnementales, sanitaires, économiques). Ils ont la particularité d’agir tout au long des chaînes de valeur, depuis l’encouragement de pratiques agricoles vertueuses en amont jusqu’à l’accessibilité d’une offre alimentaire saine, de qualité et plus durable pour les ménages. Les retombées chiffrées de leurs actions témoignent de leur effet transformateur sur l’agriculture locale comme sur les pratiques alimentaires des familles, et plus largement de leur contribution positive à l’économie, la vitalité et la santé de leur territoire.

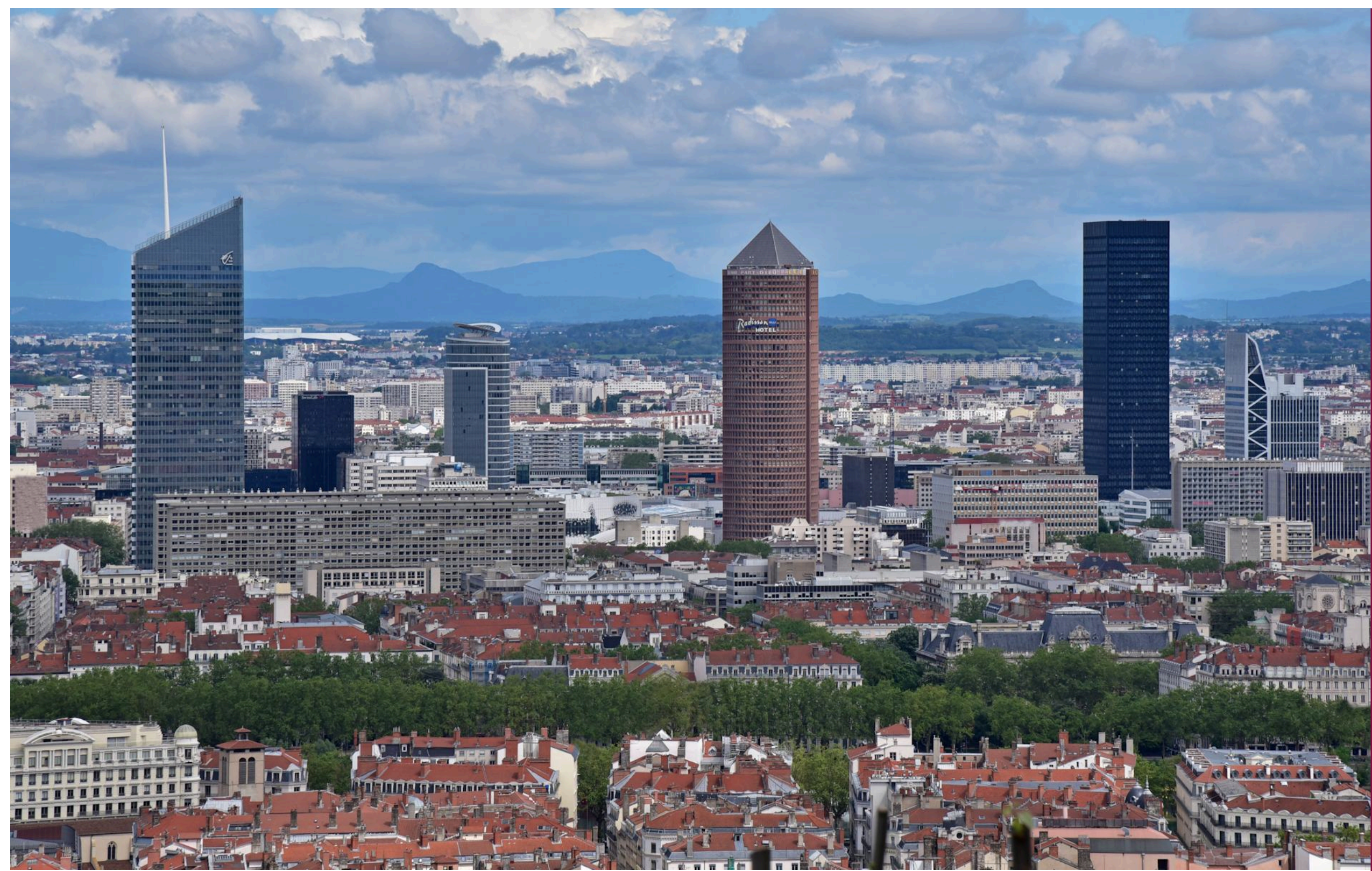
Même si ce bilan n'est que partiel en se concentrant sur quelques actions et sur un échantillon réduit, il montre l'importance potentielle des PAT pour contribuer aux transitions agricoles et alimentaires à partir du terrain, et la nécessité de continuer à les soutenir : la Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat (SNANC) a fixé l'objectif de 80% du territoire national couvert par des PAT en 2030. La principale force des PAT est de faire travailler ensemble une grande diversité d'acteurs autour d'objectifs communs du territoire, se donnant ainsi les chances de pouvoir transformer le système alimentaire local.



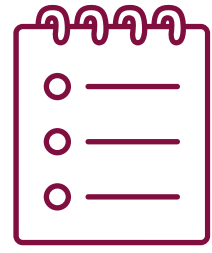
Communauté de communes du Val de Drôme en Biovallée

Surface agricole utile (hectares, en 2024)

Mouans-Sartoux	65
Métropole de Lyon	8 410
Communauté de communes du Val de Drôme en Biovallée	20 750
Rennes Métropole	37 382
Métropole Aix-Marseille-Provence et PETR du Pays d'Arles	152 961
TOTAL	219 568



Métropole de Lyon



Les impacts des cinq PAT étudiés en quelques résultats chiffrés

Urbains et ruraux, de tailles très différentes, les 5 PAT obtiennent des résultats concrets.

✔ **829 hectares de foncier agricole acquis depuis 2011**
dont 266 hectares issus de l'agriculture biologique en 2025

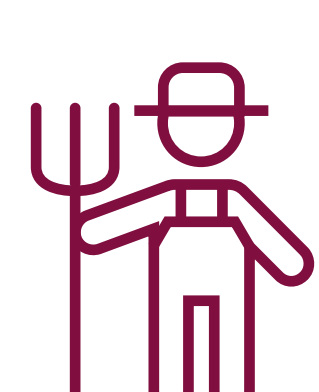
✔ **6 171 tonnes de CO₂ eq. non émises en 2025**
grâce à la réduction du gaspillage alimentaire et à la diversification des sources de protéines en cantines scolaires

✔ **1 132 tonnes de denrées alimentaires non gaspillées en 2025, soit 11 millions d'euros économisés**

✔ **Plus de 7 millions d'euros de retombées économiques pour les territoires**
grâce à l'approvisionnement local des cantines

Des PAT engagés dans les systèmes agricoles et alimentaires locaux

Depuis plusieurs années, les PAT agissent au cœur des territoires avec tous les acteurs, de la production jusqu'à la consommation. Ils sont un objet unique à la croisée entre les enjeux spécifiques et concrets d'un territoire et les enjeux structurels et globaux de tout le système agricole et alimentaire.

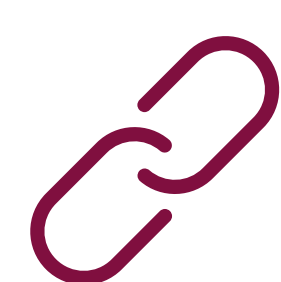


Soutenir et développer la production agricole sur leur territoire

Renforcer et diffuser les pratiques agricoles respectueuses de l'humain et de l'environnement, notamment via l'acquisition de foncier public

L'acquisition de foncier public est une action menée par l'ensemble des cinq PAT étudiés, dont l'objectif est de maintenir les surfaces agricoles sur le territoire et de privilégier des pratiques agroécologiques.

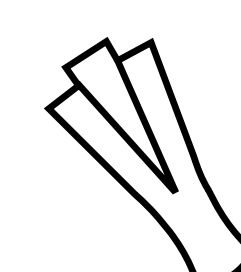
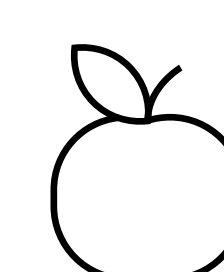
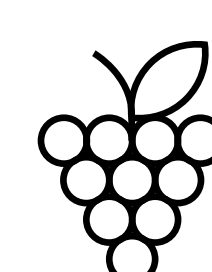
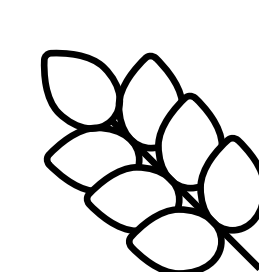
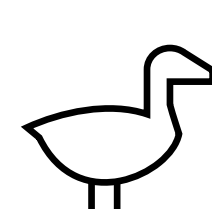
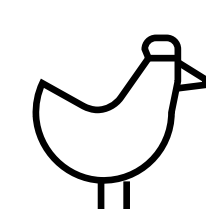
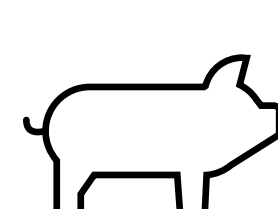
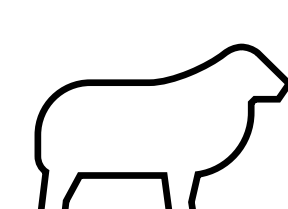
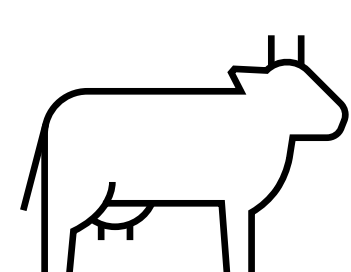
Dans le cadre de sa politique de maintien du foncier agricole, le PAT Val de Drôme en Biovallée a ainsi acquis 35,6 hectares, dont 90% sont cultivés en agriculture biologique, permettant de préserver la qualité des sols et la ressource en eau. Les 10% restants sont encore en friche. Quand ils pourront être cultivés, la collectivité y installera des agriculteurs et agricultrices en bio.



Retisser les liens entre production et consommation au sein des territoires

Ancrer les chaînes agricoles et alimentaires dans les territoires en créant des circuits courts et des débouchés locaux

Pour contribuer au dynamisme de l'économie locale et particulièrement celui du maillon agricole, les collectivités garantissent des débouchés aux producteurs en s'approvisionnant localement. Les denrées alimentaires issues de l'agriculture locale et à destination de la restauration scolaire ont représenté au moins 10% des approvisionnements des cantines



du PAT de Rennes Métropole en 2023, soit plus de 1 million d'euros de retombées économiques pour le territoire. Il s'agit du montant des achats uniquement pour les deux principaux fournisseurs en produits locaux (plus de 40 fournisseurs au total).

Le PAT Val de Drôme en Biovallée a acquis 35,6 hectares, dont 90% sont cultivés en agriculture biologique, permettant de préserver la qualité des sols et la ressource en eau.

Les actions du PÉTR du Pays d'Arles et de la Métropole Aix-Marseille-Provence ont quant à elles contribué à la création de débouchés locaux pour plus de 2 500 producteurs via la structuration de cinq groupements de producteurs, trois marchés de demi-gros et une halle de producteurs.

De manière plus ou moins directe, les actions des PAT orientées sur les canaux d'approvisionnement et les circuits de distribution participent ainsi à redessiner le système agricole et alimentaire tout en soutenant le développement de nouvelles pratiques de consommation.

Les denrées alimentaires issues de l'agriculture locale et à destination de la restauration scolaire ont représenté au moins 10% des approvisionnements des cantines du PAT de Rennes Métropole en 2023.



Encourager de nouvelles habitudes d'alimentation

Provoquer l'évolution des pratiques alimentaires dès les cantines scolaires

La restauration collective, dont scolaire, est un levier important des PAT pour agir sur la consommation alimentaire de leur territoire. 31 millions de repas sont ainsi servis chaque année à 208 000 enfants dans les cantines scolaires des cinq PAT étudiés.

Grâce à sa politique ambitieuse en termes de transition en restauration scolaire, la Métropole de Lyon contribue activement à la mise en œuvre de la loi EGalim en servant aux enfants dans les cantines des collèges 53% de produits bio et en moyenne 24% de produits locaux. De plus, 21% des repas servis sont végétariens.

Les actions du PETR du Pays d'Arles et de la Métropole Aix-Marseille-Provence ont contribué à la création de débouchés locaux pour plus de 2 500 producteurs.

Le gaspillage alimentaire est un enjeu de poids clairement identifié par la loi EGalim dont les PAT se sont largement emparés : leurs cantines scolaires sont en moyenne plus avancées dans la réduction du gaspillage alimentaire que celles hors PAT, et cette tendance se confirme dans notre échantillon de PAT.

Grâce à son dispositif rigoureux de prévision et une adaptation des volumes servis en fonction du nombre d'enfants présents à la cantine, la commune de Mouans-Sartoux a réduit le

gaspillage alimentaire de 70% entre 2010 et 2024. Par rapport au gaspillage alimentaire moyen en France³, celui de Mouans-Sartoux est de 55% inférieur – autant de déchets et d'émissions de gaz à effet de serre (GES) évités.

La Métropole de Lyon contribue activement à la mise en œuvre de la loi EGalim en servant aux enfants dans les cantines des collèges 53% de produits bio.

Accompagner les changements des habitudes alimentaires pour l'ensemble de la population

En raison de leurs compétences historiques, les PAT ont d'abord centré leur mission sur la restauration collective. Aujourd'hui, ils intègrent dans leur plan des actions touchant l'ensemble de la population de leur territoire, comme la distribution de paniers solidaires proposant notamment des produits issus de l'agriculture biologique.

En 2023, la Métropole Aix-Marseille-Provence a distribué 6 720 paniers, soit près de 1 000 personnes bénéficiaires. Des changements de pratiques alimentaires sont ainsi amorcés, en incitant à consommer des produits bruts, d'une qualité nutritionnelle supérieure, et de saison.

La commune de Mouans-Sartoux a réduit le gaspillage alimentaire de 70% entre 2010 et 2024.

³ ADEME, Coûts du gaspillage alimentaire en restauration collective. Actualisation des coûts directs et indirects liés au gaspillage alimentaire, 2025.

Des impacts mesurés et chiffrés des PAT qui répondent aux objectifs socio-économiques, sanitaires et écologiques fixés par la SNANC

Alignées avec les exigences fixées par la Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat (SNANC), les actions des PAT ont tout le potentiel de répondre aux défis socio-économiques, sanitaires et écologiques d'une alimentation française respectueuse de l'environnement, favorable à la santé et juste socialement. Les impacts avérés des PAT ont déjà été documentés qualitativement, il s'agit ici de les objectiver et de les mesurer.

Les PAT soutiennent le développement d'une agriculture et d'une alimentation plus respectueuses de l'environnement

Réductions des impacts sur les écosystèmes grâce à l'agriculture biologique

En acquérant du foncier agricole et en facilitant l'installation en agriculture biologique, les PAT contribuent à développer une agriculture moins utilisatrice d'intrants de synthèse.

27% de surfaces en agriculture biologique

dans le PAT de la communauté de communes du Val de Drôme en Biovallée⁴.

Bien que les changements soient d'origine multifactorielle, les actions du PAT en faveur de l'agriculture biologique contribuent à réduire l'exposition aux résidus de produits phytopharmaceutiques et en conséquence à diminuer les impacts sur la qualité de l'eau, des sols et des espèces sauvages (notamment les pollinisateurs) tout en améliorant la santé des êtres humains.

Réductions des émissions de gaz à effet de serre

Les PAT contribuent également à l'atteinte des objectifs de transition que s'est fixés l'État français, dont le respect des objectifs de l'Union européenne concernant le niveau des émissions de GES.

-16% d'émissions annuelles de GES

pour les repas en cantine scolaire, par le PAT Métropole Aix-Marseille-Provence / PETR du Pays d'Arles grâce à la réduction du gaspillage alimentaire et la diversification des sources de protéines⁵.

L'effet combiné de la diversification des sources de protéines dans les repas des cantines scolaires et de la réduction du gaspillage alimentaire permet ainsi de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Les PAT facilitent l'accès à une offre alimentaire de qualité nutritionnelle et favorable à la santé

Les PAT offrent une alimentation plus saine et de qualité, favorable à une meilleure santé des enfants fréquentant leurs cantines scolaires.

L'étude épidémiologique KALI-Santé conduite par le CHU de Nice mesure une prévalence du surpoids et de l'obésité chez les enfants (6-10 ans) inscrits dans les cantines scolaires du PAT de Mouans-Sartoux de 76% contre 10% en moyenne en France.

-24% de prévalence du surpoids et de l'obésité

chez les enfants inscrits dans les cantines du PAT de Mouans-Sartoux grâce aux actions combinées sur l'offre alimentaire⁶, l'éducation et le respect du PNNS4.

⁴ La moyenne française est à 11% de SAU en agriculture biologique.

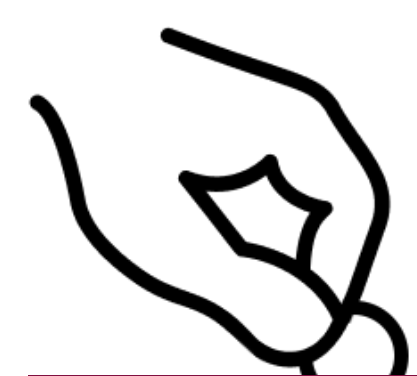
⁵ Moyenne française : -12% d'émissions de GES entre 2018 et 2025.

⁶ D'une part, amélioration de la qualité des produits mesurée par la part des produits bruts et issus de l'agriculture biologique et d'autre part, végétalisation de l'assiette.

Si les travaux ne sont pas encore terminés, l'étude souligne que les actions du PAT relevant notamment de la végétalisation de l'assiette et de l'amélioration de la qualité des produits (approvisionnement en produits issus de l'agriculture biologique, augmentation de la part de produits bruts, formation et accompagnement du personnel à l'intégration de nouvelles pratiques) ont le potentiel d'améliorer la santé des enfants. La recherche souligne également un potentiel effet d'entraînement positif : les nouvelles habitudes alimentaires des enfants développées à la cantine se retrouveraient à la table familiale avec des assiettes plus végétalisées et cuisinées avec plus de produits bruts.

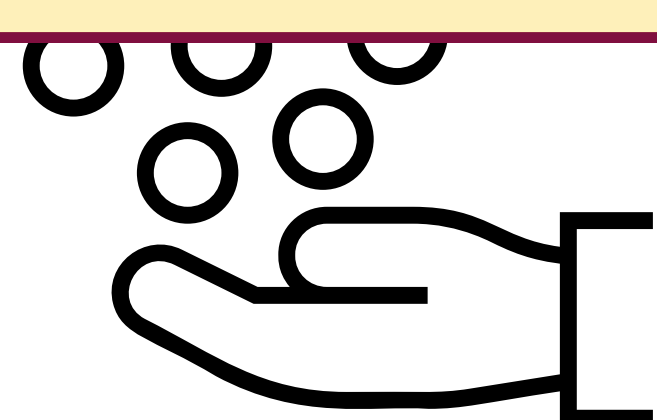
Pour un coût modéré, les PAT engendrent des bénéfices économiques sur leur territoire

En achetant localement une part croissante des denrées approvisionnant leurs cantines, les PAT créent des débouchés locaux et en conséquence permettent d'augmenter la valeur économique pour les acteurs du système agricole et alimentaire local, particulièrement ceux du maillon agricole.



1 € dépensé, 2 € à 5 € de valeur relocalisée sur le territoire

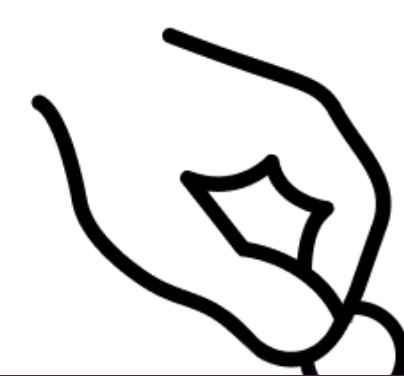
grâce aux nouveaux débouchés pour l'agriculture locale dans les PAT augmentant la part des approvisionnements locaux.



Ainsi, pour un euro dépensé annuellement par chaque collectivité pour l'animation de chacun des

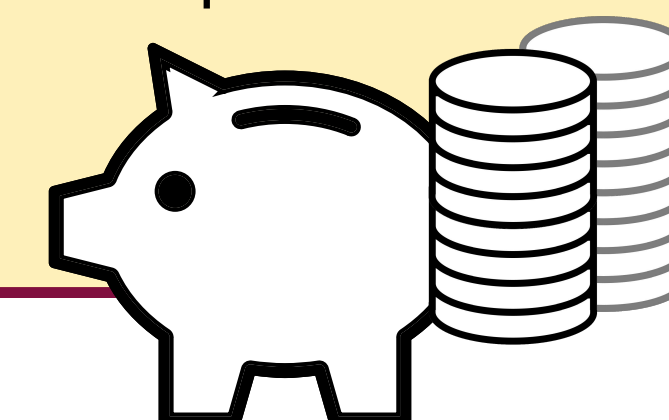
cinq PAT de cette étude, la valeur créée par an pour l'économie locale est estimée entre 2,32 € pour le PAT de la Communauté de communes du Val de Drôme en Biovallée et jusqu'à 5,87 € pour celui de la Métropole de Lyon, grâce aux achats de denrées agricoles en direct aux producteurs du territoire pour approvisionner leurs cantines scolaires.

Au-delà de la création de valeur, les PAT permettent également de réaliser des économies. C'est notamment le cas dans les cantines scolaires grâce à la réduction du gaspillage alimentaire observée au sein des PAT étudiés, qui atteint des niveaux encore plus bas que la moyenne française, en diminution à la suite de la mise en œuvre de la loi EGalim.



1 € dépensé, 8 € à 16 € d'économies réalisées

grâce aux actions de réduction du gaspillage alimentaire mises en place par les cinq PAT étudiés.



Avec des réductions de gaspillage alimentaire de l'ordre de 20% à 50% supérieures à la moyenne française⁷, la Métropole Aix-Marseille-Provence et PETR du Pays d'Arles et Rennes Métropole réalisent des économies annuelles estimées entre 8,3 et 16,7 euros pour chaque euro dépensé annuellement dans l'animation de leur PAT. Ces économies peuvent être réinjectées dans l'achat de produits plus durables et de meilleure qualité, issus des territoires.

⁷ La réduction du gaspillage alimentaire oscille entre -30 et -70% pour les cinq PAT étudiés, entre 2018 avant la mise en place du PAT et 2025, là où la cantine moyenne française se situe à -13% entre 2018 et 2025.

Les PAT, moteurs de changements dans les territoires

Initiés en 2014, les PAT se sont diffusés dans les territoires et montrent aujourd’hui leurs premiers résultats au travers de cet instantané⁸ des impacts de quelques actions phares au sein de cinq PAT dynamiques. Dans une hypothèse théorique de généralisation des résultats sur l’ensemble du territoire, et afin d’apprécier les ordres de grandeur en jeu, les résultats ci-dessous sont extrapolés à l’ensemble des cantines françaises.

Un potentiel de 200 à 450 millions d’euros d’économies annuelles estimées dans l’hypothèse d’une diffusion de ces résultats sur l’ensemble des cantines

En faisant l’hypothèse d’une réduction du gaspillage alimentaire à hauteur des niveaux atteints dans les cinq PAT étudiés, les économies annuelles réalisables dans toutes les cantines de France oscilleraient entre 200 millions d’euros pour la borne basse de nos cas d’étude et plus de 450 millions d’euros pour la borne haute. Ces ressources pourraient être directement mobilisées au sein de ces mêmes cantines, pour soutenir les obligations légales d’EGalim de 50% de produits durables de qualité, dont 20% de bio, et en favorisant les produits locaux.

Une reconnexion au territoire au bénéfice de l’agriculture française

L’essentiel des produits alimentaires achetés par les ménages français (et plus largement par les ménages européens) sont fabriqués à partir de matières premières interchangeables et achetées au meilleur prix, quelle que soit leur origine. Ce phénomène est la cause d’une déconnexion entre consommation alimentaire et territoires agricoles. Aujourd’hui, à peine 2% des ventes alimentaires concernent des produits qui ont un lien fort avec le terroir d’origine des matières agricoles qui les composent, traçable et transparent pour les



consommateurs. Cette question est d’autant plus pressante dans le contexte de dépendance croissante de la France aux importations agricoles et alimentaires.

Aujourd’hui, à peine 2% des ventes alimentaires concernent des produits qui ont un lien fort avec le terroir d’origine des matières agricoles qui les composent.

Dans ce contexte, les estimations montrent que si tous les PAT adoptaient un seuil minimal de 5% de part d’approvisionnement en produits locaux pour leur restauration scolaire, les commandes passées aux producteurs de leur département pourraient atteindre 90 millions d’euros chaque année. Si l’ambition montait à 53%, seuil atteint par le PAT de la Communauté de communes du Val de Drôme en Biovallée par exemple, les retombées économiques locales pourraient aller jusqu’à 947 millions d’euros pour les territoires des PAT. Cette reconnexion au territoire se ferait au bénéfice de l’agriculture française, marquant une rupture avec la tendance à la hausse des importations en provenance de pays étrangers.

⁸ Les données collectées les plus récentes datent de 2025, et l’analyse a été réalisée en 2026.

**Un potentiel de 275 000 tonnes de GES évitées
chaque année avec la diversification protéique
et la réduction du gaspillage dans les cantines**

Si l'ensemble des cantines françaises parvenaient à atteindre les mêmes niveaux de diversification des sources de protéines dans les assiettes et de réduction du gaspillage alimentaire que dans les cinq PAT étudiés, les effets combinés permettraient d'éviter l'émission de 48 000 à 275 000 tonnes équivalent CO₂ par rapport à la situation de 2016.

Un effet d'entraînement

Au-delà des effets directs, mais plus difficiles à quantifier, les retours d'expérience mettent en évidence que les changements de pratiques initiés auprès des enfants ont un effet d'entraînement sur les habitudes alimentaires de toute la famille. Qu'il s'agisse de végétalisation des assiettes, de sensibilisation à la saisonnalité et aux productions durables / de qualité, ou d'engagement dans la réduction du gaspillage alimentaire, ces évolutions de pratiques se traduisent par une réduction de l'empreinte carbone de l'alimentation de la population française (pouvant aller jusqu'à une division par deux), et une amélioration de la santé de la population (surpoids, obésité, diabète...) avec des effets en termes de bien-être, mais également une réduction des dépenses de la Sécurité sociale.

Méthodologie en bref

La mission fixée par l'ADEME au BASIC pour cette étude était de quantifier une partie des réalisations et les impacts (y compris monétaires) de cinq PAT sélectionnés pour leurs profils divers et complémentaires : des PAT anciens sur les impacts desquels il est possible d'avoir du recul, des PAT qui ont des données permettant de quantifier les changements éventuels de pratiques agricoles et alimentaires et d'évaluer les possibles impacts socio-économiques et écologiques par rapport au reste de la France et dans le temps, et des PAT qui représentent des réalités différentes : contexte rural, urbain, ou mixte, niveau du porteur, géographie.

Périmètre de calcul des indicateurs

Au niveau temporel, les indicateurs chiffrés ont été récoltés et calculés, dès que possible, pour les années 2016 à 2018 (période de démarrage des actions des PAT étudiés), puis pour l'année 2025 (année la plus récente de données disponibles). Le différentiel entre les deux années a été ensuite calculé pour estimer les effets engendrés par les PAT sur la période : réductions d'émissions de GES, du gaspillage alimentaire, surfaces agricoles en bio, menus végétariens, etc. En l'absence de données disponibles pour les années 2016 à 2018 pour certains indicateurs de certains PAT, nous avons utilisé à la place la moyenne française pour la même année, considérant qu'elle était représentative de la situation de départ (après vérification avec les équipes du PAT).

Au niveau géographique, des comparaisons d'indicateurs chiffrés ont été calculées entre le périmètre des PAT et la moyenne générale en France hexagonale. Par exemple, les PAT font mieux que la moyenne en termes de réduction du gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires. De plus, pour estimer les retombées économiques pour le territoire grâce à la relocalisation de l'approvisionnement de la restauration collective, le périmètre géographique est celui retenu par les cantines scolaires des PAT en matière « d'achat local », soit le plus souvent l'échelle départementale.

Au niveau des effets pris en compte pour l'évaluation, les indicateurs chiffrés ont été prioritairement récoltés et calculés pour les retombées des actions qui sont directement mises en œuvre par les PAT : foncier agricole public et gestion des cantines scolaires.

Les indicateurs d'impacts écologiques suivants ont été estimés :

- La réduction d'émissions de GES de l'approvisionnement des cantines scolaires, liée à la réduction du gaspillage et à l'introduction de menus végétariens ;
- L'augmentation des surfaces agricoles en bio de l'ensemble du territoire, avec un focus sur le foncier des collectivités (l'agriculture biologique a un effet documenté sur la biodiversité, la qualité de l'eau et la santé des sols).

Pour approfondir et objectiver les effets d'entraînement, des indicateurs chiffrés ont été récoltés et calculés pour le reste du territoire (surfaces agricoles) et l'ensemble de la population des PAT étudiés (pratiques alimentaires, reterritorialisation des filières).

Au niveau des coûts pris en compte pour les calculs d'indicateurs monétaires :

- Le coût annuel d'animation des PAT correspond au coût salarial (cotisations incluses) de leurs animateurs et animatrices, auquel est ajouté le coût des personnes en charge de la coordination des projets spécifiques portés par le PAT.
- Les coûts du gaspillage alimentaire en cantines scolaires sont issus du rapport de l'ADEME publié en 2025 « Analyse des coûts du gaspillage en restauration collective ».
- Les retombées économiques pour le territoire sont calculées à partir du coût des achats de produits agricoles et alimentaires correspondant au critère « local » répertorié par les cantines scolaires des PAT étudiés. Quand les données récoltées ne portaient que sur une partie des cantines scolaires, elles ont été

extrapolées à l'ensemble des cantines à partir de données fournies et discutées avec les équipes des PAT étudiés.

Sources des données et modélisations

Les principales sources de données utilisées pour calculer les indicateurs sont :

- des statistiques publiées par les PAT dans le cadre du suivi-évaluation de leurs activités : rapports d'avancement ou d'exécution, rapports annuels de mise en œuvre, études d'impact...,
- des statistiques complémentaires transmises par les PAT lors d'entretiens bilatéraux avec leurs équipes pour la réalisation de la présente étude,
- des bases de données publiques : Ma Cantine, le Registre parcellaire graphique, Agribalyse,
- des données issues de rapports ADEME sur le gaspillage alimentaire, la mise en œuvre de la loi EGalim et des travaux du BASIC sur les coûts sociétaux du système alimentaire français.

La principale modélisation utilisée pour les besoins de l'étude est celle de l'outil Parcel, développé par le BASIC, qui permet d'estimer les impacts écologiques associés aux matières premières qui entrent dans la composition des repas servis en cantines scolaires. Les détails sont consultables à [l'adresse suivante](#).

Enfin, tous les indicateurs chiffrés ont été calculés de manière conservatrice (« a minima ») sur la base des bornes basses des données disponibles. L'impact est aussi étudié pour une année donnée même si l'action est mise en place depuis plus longtemps.

L'ADEME EN BREF

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique -, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources.

Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser : vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse.

Dans tous les domaines - énergie, économie circulaire, alimentation, mobilité, qualité de l'air, adaptation au changement climatique, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions.

À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

MESSAGES CLÉS

Au travers de cinq exemples, cette étude montre que les PAT donnent des résultats concrets et chiffrables en termes de bénéfices pour l'environnement, la santé et l'économie sur les territoires.

Au-delà de ces quelques chiffres, ces résultats montrent que sous certaines conditions et avec un accompagnement adéquat, l'évolution des systèmes alimentaires peut se faire et produire des résultats visibles rapidement et reproductibles à l'échelle d'un territoire.

Outil important de la SNANC, les PAT démontrent ainsi leur capacité mobilisatrice et transformatrice. Au regard de leurs potentiels et des bénéfices pour la société d'une alimentation durable, poursuivons leur développement et l'évaluation des résultats concrets obtenus.